

## SÉNAT

Le lundi 29 janvier 1951

Le Sénat, qui s'était ajourné jusqu'au mercredi 14 février 1951, est convoqué conformément aux dispositions de la résolution adoptée par le Sénat le 15 septembre dernier. La séance est ouverte à 3 heures de l'après-midi, le Président étant au fauteuil.

Prière et affaires courantes.

## DISCOURS DU TRÔNE

ADRESSE EN RÉPONSE—MESSAGE DE REMERCIEMENT DE SON EXCELLENCE

Son Honneur le Président fait part au Sénat qu'il a reçu de Son Excellence le Gouverneur général un message ainsi conçu:

Honorables membres du Sénat,

J'ai reçu avec un vif plaisir l'Adresse que vous avez votée en réponse au discours que j'ai prononcé lors de l'ouverture du Parlement, et je vous en remercie bien sincèrement.

Alexander de Tunis

## PRÉSENTATION D'UN NOUVEAU SÉNATEUR

L'honorable Calvert Pratt, de Saint-Jean (Terre-Neuve), récemment nommé au Sénat, présenté par l'honorable Wishart McL. Robertson et l'honorable Ray Petten, prend place au Sénat.

## PROROGATION DU PARLEMENT

Son Honneur le Président fait part au Sénat d'une communication du secrétaire adjoint du Gouverneur général, l'informant que le très honorable Thibaudeau Rinfret, suppléant du Gouverneur général, viendra au Sénat aujourd'hui, à 3 heures 45 minutes de l'après-midi, afin de proroger la session spéciale de la vingt et unième législature.

Le Sénat s'ajourne à loisir.

## SANCTION ROYALE—DISCOURS DU TRÔNE

Le très honorable Thibaudeau Rinfret, suppléant du Gouverneur général, prend place au pied du trône. La Chambre des communes, priée de se présenter, arrive avec son Orateur. Il plaît alors au très honorable suppléant du Gouverneur général de clore la session spéciale de la vingt et unième législature du Parlement canadien par le discours suivant:

Honorables membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

Quand la présente session a été ajournée, en septembre, on jugeait qu'il serait peut-être nécessaire de la reprendre avant la fin de l'année, en raison de la situation internationale. Cela ne s'étant pas produit, mes Ministres ont recommandé, juste avant le début de la nouvelle année, que la session spéciale fût clôturée et qu'une session régulière commençât dès que les circonstances le permettraient.

La loi pourvoyant à la reprise des opérations ferroviaires, adoptée à l'ouverture de la session spéciale, a amené la cessation immédiate de la grève. Les parties au différend n'ayant pu en arriver à un compromis, un arbitre fut nommé, dont la décision a réglé les questions encore pendantes comme le prévoyait la loi.

Vous rendant à la raison première pour laquelle la session spéciale avait été convoquée, vous avez approuvé une mesure prévoyant la mise en activité de service des troupes canadiennes par suite de l'action entreprise par le Canada aux termes de la Charte des Nations Unies ou du Traité de l'Atlantique-Nord, et visant à appliquer aux anciens combattants des troupes spéciales la législation intéressant les anciens combattants.

Vous avez également adopté des projets de loi portant sur les matières et services essentiels aux fins de défense et de sécurité nationale, ainsi que sur la réglementation temporaire du crédit aux consommateurs.

Membres de la Chambre des communes,

Je vous remercie des dispositions que vous avez prises pour assurer des crédits supplémentaires aux fins de la défense nationale et pour nous permettre d'honorer nos obligations découlant de la Charte des Nations Unies et du Traité de l'Atlantique-Nord.

Honorables membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

Puisse la divine Providence continuer à bénir et à protéger la nation.